

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**DÉCISION DU MAIRE
N°2023_003**

7.5.1. DEMANDE DE SUBVENTIONS PAR LA COLLECTIVITÉ

o3o3o3

Objet : Demande de subvention pour la conception et construction du complexe sportif et de loisirs

D.E.T.R. 2023 – D.S.I.L. 2023 – Département – Région – ANS

Par délibération du 25 mai 2020, reçue en Préfecture le 26 mai 2020, le Conseil Municipal a donné délégation pleine et entière à Monsieur Jean-Charles MORICONI, pour exercer toutes les attributions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122.22 alinéa 26 ;
VU le budget de l'exercice en cours ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de moderniser les équipements sportifs et de loisirs, de répondre aux besoins des Pollestrencois, de développer son territoire et son attractivité ;

CONSIDÉRANT que le coût global de l'opération est d'un million quatre cent trente et un mille cent quarante euros hors taxe (1 431 140,00 € HT).

LE MAIRE DECIDE

De déposer une demande d'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R. 2023) ainsi qu'au Conseil Régional, au Conseil Départemental, de l'Agence Nationale du Sport concernant la conception et la construction du complexe sportif et de loisirs à Pollestres ;

D'arrêter le plan prévisionnel de financement suivant :

D.E.T.R. 2023 (15%)	214 671,00 euros
D.S.I.L. 2023 (15%)	214 671,00 euros
CR (15%)	214 671,00 euros
CD (15%)	214 671,00 euros
ANS (20%)	286 228,00 euros
Autofinancement (20%)	286 228,00 euros
Total HT	1 431 140,00 euros

De signer le dossier de subvention et toutes les pièces s'y rapportant ;

ET de rendre compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance, conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pollestres, le 15 février 2023

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.

Mis en ligne le

17 février 2023

Par Délégation du Maire

le Directeur Général des Services

Pierre CONTET



REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com